

ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT

A N C

367, Rue Koutimé Quartier Bè-Kamalodo 06 BP 6123 Lomé, Togo Tél. : 22 41 20 89 www.anctogo.com secgen@anctogo.com

N° 13-055/ANC/ BN-SG

COMMUNIQUE

L'ANC dénonce la loi liberticide sur la HAAC

Dans ses tentatives de museler la presse et de liquider les libertés publiques, le régime RPT/UNIR-UFC a fait voter ce mardi 19 février 2013 par l'Assemblée nationale, une loi qui fait de la HAAC, un instrument répressif des médias. D'après la nouvelle loi, la HAAC a le pouvoir de retirer le récépissé des journaux, d'interdire les émissions, de retirer la carte de presse, de suspendre l'autorisation d'installation et d'exploitation des médias audiovisuels.

L'ANC dénonce et condamne avec vigueur ces nouvelles dispositions de la loi organique de la HAAC, qui constituent une atteinte grave à la liberté de la presse et qui violent l'article 26 de la Constitution de la République togolaise.

L'ANC est vivement préoccupée par cette loi qui ne fait qu'exacerber le climat de tension qui prévaut dans notre pays. Elle exige du gouvernement, le retrait pur et simple de cette loi liberticide.

L'ANC soutient et encourage tous les professionnels des médias qui œuvrent à la promotion des libertés publiques, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, dans le strict respect de la déontologie de leur profession.

Fait à Lomé, le 19 février 2013

**Pour l'ANC
Le Vice-Président**

Patrick LAWSON-BANKU